



BRUNCH STORMING



***La réforme du droit des associations:
quels enjeux pour le secteur à profit
social?***

19 juin 2017

Programme

- Introduction, mise en contexte, quelques enjeux
- Interventions :
 - ✓ **Michel Davagle**, Expert en droit des ASBL
 - ✓ **Jacques Defourny**, Directeur du CES-ULG
- Pause
- Débat - échange



Contexte

- Réforme du droit des associations s'inscrit dans une **réforme globale du droit des entreprises**
- **Origine de la réforme**
 - ✓ Annoncée par l'accord du Gouvernement Michel 2014
 - ✓ Menée par le Ministre de la Justice, Koen Geens (en collaboration avec Ministre de l'Economie, Kris Peeters sur certains aspects)
 - ✓ Décembre 2015: rapport de la Chambre avec auditions experts
 - ✓ Objectifs: simplification, harmonisation, modernisation, attractivité...



Volets

Les associations sont concernées par cette réforme via 3 volets:

1. Réforme de la loi sur la faillite

- Ouverture aux ASBL – application du droit d’insolvabilité
- *Projet de loi en discussion actuellement à la Chambre – vote pour fin juin*

2. Réforme du code du droit des sociétés et des associations

- Nouvelle définition – activités commerciales à titre principal autorisées – non distribution avantages – but désintéressé
- *Dépôt avant-projet de loi attendu très prochainement – vote pour fin 2017*

3. Elargissement de la notion d’entreprise dans le CDE

- Création Tribunal des entreprises et compétence pour les associations – juges consulaires du secteur associatif
- *Dépôt avant-projet de loi – vote pour fin 2017*



Enjeux, impacts et interrogations

- **Impacts de la nouvelle définition et intégration Code des sociétés**
 - Notion de distribution directe et indirecte d'avantages?
 - Fiscalité (assujettissement à l'ISOC? IPM?), TVA? Comptabilité?
 - Volontariat?
 - Agréments et subventionnements régionaux?
- **Impacts application droit insolvabilité**
 - Procédure, responsabilités administrateurs?
- **Impacts compétence tribunal des entreprises**
 - Sensibilisation aux spécificités de l'associatif?
- **Fondement de la réforme et changement de paradigme**
 - Tendances vers une conception davantage marchande du droit associatif? Quid de la plus value et de la marque de fabrique du secteur associatif? Frontières avec l'ES? Mise en perspective européenne?



Michel DAVAGLE
Expert en droit des ASBL



Jacques DEFOURNY
Directeur du CES-ULG





BRUNCH STORMING



MERCI pour votre participation